



FICHE DE POSTE DE L'ANIMATEUR.TRICE

DE LA COORDINATION NATIONALE DES RESEAUX DE PCR
ET DES ACTEURS DE LA RADIOPROTECTION

L'animateur.rice de la CoRPAR :

- est choisi.e par l'Assemblée Générale de la CoRPAR
- maintient la cohésion et la culture du réseau en centralisant les informations concernant la radioprotection et en les communiquant aux membres des réseaux membres.
- assure les missions de secrétariat
- propose l'ordre du jour et anime les réunions en collaboration avec le.a président.e ;
- assure le suivi des décisions prises en réunion
- tient un tableau de bord des actions menées par La CoRPAR
- dresse un bilan trimestriel d'avancement des actions menées et de celles en cours et en rend compte à l'ensemble des Réseaux membres
- répond aux sollicitations et assure la promotion de la CoRPAR au niveau national et international
- est l'interface entre les Réseaux membres et les institutions, les sociétés savantes et autres instances
- contribue à la recherche de subventions
- gère et actualise le site internet de la CoRPAR (peut se faire aider si besoin)
- procède au maintien de l'activité des réseaux en sollicitant, en accompagnant et en recensant la production d'actions de formation des réseaux pour maintenir leur existence
- participe aux journées des réseaux auxquelles il/elle est invité.e
- accompagne les réseaux en difficulté
- contribue à la participation de la CoRPAR dans les groupes de travail et y participe au nom de la CoRPAR
- peut proposer la constitution de groupes de travail.
- est le correspondant.e unique de RELIR. Il.elle participe aux réunions de RELIR et est informé.e des évènements éventuels remontant des réseaux.

PREREQUIS

- Capacités relationnelles
- Connaissances du fonctionnement associatif
- Capacités d'écoute et d'anticipation
- Qualités d'orateur et de communicant
- Esprit de synthèse et d'équipe
- Utiliser les outils informatiques
- Notions de secrétariat (Gestion des compte-rendus ...)



OFFRE DE POSTE

ANIMATEUR.TRICE DE LA COORDINATION NATIONALE DES RESEAUX DE PCR ET DES ACTEURS DE LA RADIOPROTECTION

En date du 28 Mai 2015 il est créé une association selon la Loi du 1^{er} juillet 1901, dénommée « Coordination nationale des Réseaux régionaux de Personnes compétentes en radioprotection (PCR) et d'Acteurs de la Radioprotection » ou CoRPAR.

La CoRPAR a pour objet de contribuer à la mise en œuvre d'une meilleure radioprotection des travailleurs, dans tous les secteurs d'activité professionnels, et sur l'ensemble du territoire français.

A cette fin :

- 1° elle facilite les activités de ses membres tendant à cet objectif, notamment dans le cadre de sessions ou de journées de formation continue, de travaux pratiques, de diffusion d'informations réglementaires ou scientifiques ou d'enquêtes de terrain destinées à cerner au mieux la situation réelle des travailleurs exposés aux risques ainsi que leurs attentes ;
- 2° elle favorise les échanges entre ses membres, notamment sur la base des résultats des enquêtes de terrain ;
- 3° elle établit des rapports et formule des propositions sur la base de l'expérience de ses membres, et elle en assure la diffusion auprès de tous les acteurs de la radioprotection ; de ce fait elle contribue au débat des acteurs ;
- 4° elle participe à toute réunion, à tout groupe de travail, séminaire, ou congrès ayant pour thème la radioprotection des travailleurs.

**Nous recherchons UN.E ANIMATEUR.TRICE
1 jour par semaine (20%ETP)
Missions rémunérées**

CANDIDATURES A ADRESSER A (Lettre de motivation + CV)

Association CoRPAR
Chez M.Christophe GUIONNET
11, rue du Grand Rabbin Haguenauer – Bat C - Apt 1504
54000 NANCY
07 85 57 26 90
christopheguionnet@chru-nancy.fr